

Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de carte de séjour pluriannuelle « Famille accompagnante »

mention « **Passeport Talent – Famille** » - Article L. 313-21 du CESEDA

mention « **Salarié détaché ICT – Famille** » - Article L. 313-24 du CESEDA

mention « **Salarié détaché mobile ICT – Famille** » - Article L. 313-24 du CESEDA

Cette liste vous est délivrée à titre indicatif. Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

Bon à savoir : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la [liste des traducteurs assermentés](#).

A l'étranger – Demande de visa de long séjour « Passeport talent » mention Famille accompagnante

- le [formulaire de demande de visa de long séjour \(CERFA n°14071*05\)](#) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 6 mois la fin de la période de validité du visa ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - le cas échéant : carte de séjour du conjoint (ou passeport) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- carte de séjour pluriannuelle du conjoint ou parent délivrée par les autorités françaises (ou récépissé de demande de cette carte de séjour en cas d'arrivée simultanée).

En France – Demande de titre de séjour « Passeport talent » mention Famille accompagnante

- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 6 mois la fin de la période de validité du visa ;
- [visa de long séjour ou VLS-TS](#) ou une carte de séjour en cours de validité ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;

- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - le cas échéant : carte de séjour du conjoint (ou passeport) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (ou à défaut une attestation d'hébergement chez un particulier ou un établissement hôtelier) ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- certificat médical délivré par l'OFII à remettre au moment de la remise du titre ;
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.
- carte de séjour pluriannuelle du conjoint ou parent délivrée par les autorités françaises (ou récépissé de demande de cette carte de séjour en cas d'arrivée simultanée).